

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

- 12 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 8 fonctionnaires
 - > 4 contractuels permanents
 - > 0 contractuel non permanent
- → Aucun contractuel permanent en CDI



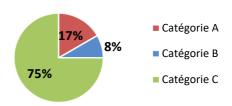
Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	50%	100%	67%
Technique	50%		33%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

		Hommes Femmes
Fonctionnaires	25%	75%
Contractuels		100%
Ensemble	17%	83%

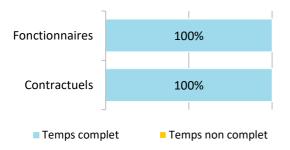
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	42%
Adjoints techniques	25%
Attachés	17%
Rédacteurs	8%
Agents de maîtrise	8%

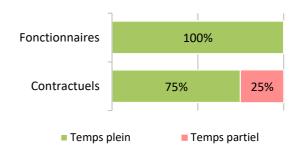
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

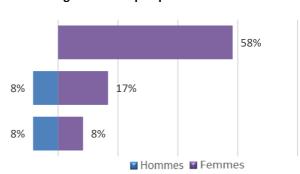
> 0% des hommes à temps partiel 10% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

	Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,38	— de 50 ans et +
Contractuels	42,50	ue 30 ans et +
permanents	42,30	<u></u>
Ensemble des	47,08	de 30 à 49 ans
permanents	47,00	
Tranche d'âge		de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

→ 11,78 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 7,99 fonctionnaires

> 3,70 contractuels permanents

> 0,09 contractuel non permanent

21 440 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A 2,04 ETPR
Catégorie B ,90 ETPR
Catégorie C 8,75 ETPR

Positions particulières

> 2 agents en disponibilité

Mouvements

En 2023, 2 arrivées d'agents permanents et 1 départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
11 agents	12 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023			
Fonctionnaires O,0%			
Contractuels 7 33,3%			
Ensemble 7 9,1%			

Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	100%
----------	------

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	50%
Remplacements (contractuels)	50%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

· Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- → Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 4 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

— Budget et rémunérations

Complément de traitement indiciaire (CTI)

→ Les charges de personnel représentent 49,54 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* * Montant global	1 064 071 €	Charges de personnel*	527 091 €	\Rightarrow	Soit 49,54 % des dépenses de fonctionnement
Rémunérations ann emploi permanent :			402 201 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités : IFSE : CIA : Heures supplémentair Nouvelle Bonification Supplément familial de	es et/ou complér Indiciaire :	nentaires :	80 553 € 53 840 € 0 € 1 667 € 1 771 € 939 €		1 964 €

0€

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S	S	S		32 769 €	S
Technique					28 840 €	S
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	S	S	S		30 523 €	S

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,03 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :		Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
		Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Fonctionnaires	19,48%	88,45 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
Contractuels sur emplois permanents	20,90%	Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
Ensemble	20,03%	La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S						S					
Catégorie B	S											
Catégorie C	3 875 €			2 680 €			S					

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences —

- En moyenne, 50,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- > En moyenne, 6,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,62%	1,71%	3,65%	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	13,94%	1,71%	9,86%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	13,94%	15,07%	14,32%	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 29,4 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

2 accidents du travail déclarés au total en 2023

- 2 accidents du travail pour 12 agents en position d'activité au 31 décembre 2023
- > En moyenne, 8 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

 1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

1 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 463 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

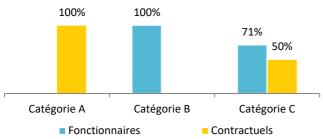
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2023

Formation

 En 2023, 75,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



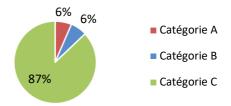
→ 3 099 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	100 %

31 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	97%
Autres organismes	3%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance		
Montant global des participations	1 140 €	2 532 €		
Montant moyen par bénéficiaire	228€	506 €		

- → L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies directement par la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

2 jours de grève recensés en 2023

Comité Social Territorial

5 réunions en 2023 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

woheadrightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : Version 1 octobre 2024